

Le 24 mars dernier, le PCML posait dix questions s'adressant au candidat de gauche présent au deuxième tour. Il s'agissait de dix séries de mesures prises dans le programme d'action de notre parti et qui, à notre avis, entraîneraient le début d'un changement de l'emploi, des libertés, de la défense des travailleurs dans les domaines de l'emploi, des libertés, de la défense de la paix. Il s'agissait, pour nous, de mettre en lumière, concrètement, les orientations politiques que nous serons pas de ceux qui lui donneront carte blanche. Nous avons indiqué que nous prendrions en considération les réponses qui seraient apportées à ces questions comme éléments pour déterminer notre décision pour le second tour.

Aujourd'hui, François Mitterrand est le candidat de gauche présent au second tour. Voyons donc quelles positions il a adoptées au cours de la campagne qu'il a menée pour le premier tour.

1

François Mitterrand s'engage-t-il à ne gouverner avec aucun de ceux qui ont soutenu Giscard?

L'ENJEU :

Quelles que soient les promesses et les déclarations, il est impossible de mettre en œuvre une politique conforme aux intérêts des travailleurs avec des forces politiques et des individus qui ont soutenu une politique violemment anti-ouvrière. Il s'agit de savoir si l'on veut réellement rompre avec la politique menée par Giscard d'Estaing, ou si l'on s'apprete à en poursuivre l'essentiel, avec quelques aménagements. Parle-t-on aux travailleurs le langage de la vérité ou bien est-ce qu'on les trompe?

CE QU'A DIT MITTERRAND :

A aucun moment, au cours de sa campagne, François Mitterrand n'a pris un tel engagement. Au contraire, les différentes déclarations qu'il a pu faire indiquent très clairement qu'il ne rejette pas l'hypothèse de gouverner avec des forces et des individus qui ont soutenu Giscard d'Estaing au cours de son septennat.

En février, il déclarait : « Il faut que le gouvernement de demain soit fidèle à l'expression de la volonté nationale, elle-même fixée par des élections législatives ».

Le 31 mars, à la télévision, il précisait sa pensée. Comme on lui demandait ce qu'il ferait si une majorité de droite était élue, il répondait : « J'accepterais la majorité que les Français choisiraient ». Ce qui signifie que, dans cette hypothèse, il formerait un gouvernement de droite avec lequel il gouvernerait. François Mitterrand pouvait répondre : « dans une telle hypothèse, la mise en œuvre d'une politique conforme aux intérêts des travailleurs deviendrait impossible et je démissionnerai ». Mais il ne l'a pas fait.

Quelle pourrait être la majorité issue d'élections législatives? Dans une interview accordée le 24 avril au *Quotidien de Paris*, François Mitterrand indiquait : « L'élection d'un président socialiste changera en profondeur les données de la vie politique française... A droite parce que seront balayés ces conglomérats hétérogènes qui ne vivent, ne survivent que par la volonté de servir un homme et par les moyens que le pouvoir leur a abusivement accordés. Imaginez les ralliements au président socialiste! ».

Quelques temps auparavant, Gaston Defferre avait développé la même idée dans *Combat socialiste*, sous le titre « La majorité parlementaire de demain » : « Les élections législatives auront lieu dans des conditions et dans une atmosphère qu'il est difficile

d'imaginer aujourd'hui. Même si le groupe socialiste n'est pas majoritaire à l'Assemblée nationale, il n'en sera pas si loin, et les ralliements venus de toutes parts sont plus que prévisibles ».

CONCLUSION :

François Mitterrand envisage l'alliance avec certaines forces ayant soutenu Giscard d'Estaing pour pouvoir s'appuyer sur une majorité à l'Assemblée nationale et former un gouvernement.

POUR L'EMPLOI

2

François Mitterrand s'engage-t-il à faire embaucher définitivement les travailleurs hors statut par les entreprises où ils sont intérimaires, sous sontrats à durée limitée, stagiaires Barro?

L'ENJEU :

Au cours de ces dernières années, le travail précaire s'est peu à peu institutionnalisé, concernant des centaines de milliers de travailleurs. Tout en faisant diminuer artificiellement le nombre de chômeurs, le travail précaire permet au patronat d'avoir une main-d'œuvre sous payée, car en position de faiblesse, et utilisable selon les besoins de la production. Supprimer l'institutionnalisation du travail précaire, c'est bloquer cette évolution « à la japonaise » qui conduit à l'installation d'une profonde division de la classe ouvrière, entre travailleurs permanents et intérimaires. C'est l'unité de la classe ouvrière qui est en jeu et donc sa capacité de faire face à l'exploitation.

CONCLUSION :

François Mitterrand ne considère pas l'amélioration immédiate de la situation des chômeurs comme une priorité des priorités ; il ne considère pas qu'ils puissent avoir droit au salaire minimum.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

Dans ses propositions sur l'emploi, François Mitterrand est resté muet sur le sujet.

Dans le numéro de *Combat socialiste* du 10 avril, on nous parle de : « limiter l'intérim et protéger les intérimaires ». Il y est dit : « Le PS propose la gestion de l'intérim par le service public. En clair, à terme, la suppression des entreprises de travail temporaire... L'intérimaire serait en quelque sorte salarié du service intérim de l'ANPE avec le maintien hors mission de son revenu... Au delà de trois mois, le contrat d'intérim se transformerait automatiquement en embauche définitive ».

Il n'y a pas de remise en cause de l'institutionnalisation du travail précaire. L'intérim serait contrôlé éventuellement par l'ANPE et non plus par des entreprises privées.

CONCLUSION :

François Mitterrand ne remet pas en cause le travail précaire.

3

François Mitterrand s'engage-t-il à indemniser tous les chômeurs à un taux au moins égal à la Sécurité sociale sans limitation de durée?

L'ENJEU :

Il s'agit d'assurer aux travailleurs privés d'emploi ce qui est considéré comme le minimum vital. C'est une mesure d'urgence. Il s'agit également de favoriser l'unité des travailleurs, entre actifs et chômeurs, en favorisant l'action commune des uns et des autres contre le patronat. Le SMIC pour les chômeurs rendrait plus difficile la pression du patronat sur le salaire des actifs : « Si vous n'êtes pas content, il y en a d'autres qui sont prêts à prendre votre place, en étant moins payés », ce langage serait plus difficile à tenir. Reste évidemment à lutter pour que le SMIC soit porté à 3300F.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

Le 31 mars, François Mitterrand a indiqué les premières mesures d'urgence qu'il prendrait en arrivant à l'Élysée. Il n'a rien dit qui concerne l'amélioration de la situation des chômeurs, ni d'ailleurs qui concerne le SMIC à 3300F... Pour ce qui concerne le maintien des droits des chômeurs à la Sécurité sociale sans limitation de durée, il n'y a eu non plus, à notre connaissance, aucun engagement.

CONCLUSION :

François Mitterrand ne considère pas l'amélioration immédiate de la situation des chômeurs comme une priorité des priorités ; il ne considère pas qu'ils puissent avoir droit au salaire minimum.

4

François Mitterrand s'engage-t-il à diminuer la durée du travail sans diminution de salaire?

L'ENJEU :

Alors que deux millions de travailleurs sont privés d'emploi, ceux qui travaillent continuent à faire, en moyenne, plus de 41 heures par semaine. Avec les 35 heures, il s'agit donc que les travailleurs puissent consacrer plus de temps à leurs loisirs et leur repos. Sans que leur pouvoir d'achat soit amputé, qu'ils puissent profiter du considérable développement de la productivité intervenu depuis 1936. Il s'agit également de créer des emplois.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

Il a pris position en faveur de la réduction du temps de travail

à 35h sans réduction de salaire mais ne s'y est pas engagé. Il refuse en effet qu'il y ait réduction immédiate de la durée du travail à trente-cinq heures. Il préconise l'ouverture de négociations patronat-syndicats par branche et par entreprise pour arriver à des accords sur la réduction du temps de travail. Dans une interview au journal *Les Echos* du 14 avril, il déclare : « La procédure retenue vise à adapter le rythme et les conditions de la réduction de la durée du travail aux situations particulières des branches et même parfois des entreprises... Les modalités de cette réduction d'horaires tiendront compte de la situation financière de l'entreprise et de l'environnement économique de l'entreprise ».

Par contre, dans cette même interview, François Mitterrand prend un engagement : « L'Etat, pour sa part, supprimera l'obstacle légal que constitue la loi des 40 heures ». Ainsi, il n'y aura pas de loi sur les 35 heures alors qu'il n'y aura plus de loi sur les 40 heures. Nous disons : DAN-GER! Car de cette manière, le patronat, avec un rapport de force favorable, pourrait imposer la liquidation pure et simple des acquis des luttes de 1936.

CONCLUSION :

Les modalités que François Mitterrand préconise pour réduire la durée du travail sont dangereuses et inacceptables. La remise en cause de la loi de 40 heures est inacceptable en l'absence d'une loi des 35 heures.

POUR LES LIBERTES

5

François Mitterrand s'engage-t-il à abroger toutes les dispositions, lois, décrets, circulaires, prises ces dernières années contre les libertés démocratiques : loi « sécurité et liberté », loi anticasseurs, atteintes au droit de grève et aux libertés syndicales. A amnistier les prisonniers politiques (Corses, Bretons, Basques, Tahitiens, Guadeloupéens etc...). A dissoudre la Cour de sûreté de l'Etat, les tribunaux militaires, les CRS, la gendarmerie mobile, la Légion étrangère, ainsi que les milices patronales, et les groupes préconisant le racisme ou faisant l'apologie du fascisme?

L'ENJEU :

Au cours du septennat de Giscard d'Estaing, les libertés ont connu un recul important ; la répression et ses instruments se sont renforcés contre les travail-

leurs et les mouvements populaires. Il s'agit donc de revenir sur ces reculs. Plus généralement, il s'agit d'affaiblir ce qui sert à réprimer les travailleurs et le peuple.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

Dans « *François Mitterrand propose* », publié en supplément au numéro du 18 avril de *Combat socialiste*, on lit : « La justice sera débarrassée des juridictions, procédures et textes d'exception : Cour de sûreté de l'Etat, tribunaux militaires, loi anti-casseurs, loi Peyrefitte ». Il y a donc là un engagement précis et positif.

En ce qui concerne l'amnistie, François Mitterrand, dans une interview au journal corse *Kyrrn*, d'avril 81, a pris position en faveur de l'amnistie des emprisonnés corses. Il y a là également un engagement précis et positif.

Mais il s'est abstenu de répondre aux questions des Comités amnistie Bretagne et, par ailleurs n'a pas dit mot sur les autres emprisonnés, notamment anticorruptifs.

En ce qui concerne la gendarmerie mobile, les CRS et leur utilisation, François Mitterrand n'a fait aucune déclaration remettant en cause ces instruments de répression anti-ouvrière et leur fonction. Dans « *François Mitterrand propose* », on lit : « Le maintien de l'ordre ne sera pas privilégié ». Maintien de l'ordre contre qui? Contre les patrons, contre les bandes fascistes, contre les racistes : on ne voit pas la gendarmerie mobile et les CRS dans ce rôle. Le maintien de l'ordre continuera à se faire contre les travailleurs et les mouvements populaires.

Quant à la Légion étrangère, elle sera aussi maintenue.

CONCLUSION :

François Mitterrand a pris des engagements positifs sur certains points mais il ne remet pas en question les instruments essentiels de la répression antipopulaire et impérialiste. Ses engagements limités vont néanmoins dans le sens de la défense des libertés démocratiques.

6

François Mitterrand s'engage-t-il à abroger toutes les dispositions, lois, décrets, circulaires, prises ces dernières années contre les travailleurs immigrés et à accorder l'égalité totale des droits politiques et syndicaux entre travailleurs français et immigrés, ce qui inclut le droit d'être et d'être élu?

L'ENJEU :

Au cours de ces dernières années on a assisté au développement du racisme d'Etat visant à développer l'expulsion des travailleurs immigrés et à renforcer la division dans les rangs de la classe ouvrière. La situation d'ar-

LES REPONSES DE FRANÇOIS MITTERRAND AUX DIX QUESTIONS SOULEVEES PAR LE PCML

bitraire dans laquelle vivent les travailleurs immigrés facilite l'exploitation de toute la classe ouvrière, en affaiblissant ses capacités de lutte commune. Ce qui va dans le sens de l'égalité des droits renforce les capacités de lutte de la classe ouvrière.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

François Mitterrand n'a quasiment pas abordé la question des travailleurs immigrés au cours de sa campagne.

Néanmoins, un certain nombre d'engagements positifs ont été pris. C'est ainsi que, dans un télégramme adressé aux grévistes de la faim de Lyon contre les expulsions de jeunes immigrés, François Mitterrand déclare : « C'est une atteinte aux droits de l'Homme que de séparer de leur famille et d'expulser vers un pays dont, bien souvent, ils ne connaissent même pas la langue, des jeunes gens nés en France ou qui y ont passé une partie de leur jeunesse. Ces pratiques sont inacceptables. Si je suis élu président de la République, je demanderai au gouvernement d'y mettre immédiatement fin ».

Dans « *François Mitterrand propose* », on lit : « On établira une égalité absolue des droits : cartes d'identité valable dix ans, renouvelable sans condition d'emploi et suppression de l'expulsion du territoire ».

Dans le « *Manifeste du Parti socialiste* », on lit : « Les travailleurs immigrés auront le droit de vote aux élections municipales après cinq ans de présence sur le territoire français. Le droit d'association leur sera reconnu ».

CONCLUSION :

Les mesures préconisées par le PS vont dans un sens de l'égalité des droits des travailleurs français et immigrés, même si elles ne la réalisent pas vraiment. Elles ont un caractère positif.

7

François Mitterrand s'engage-t-il à mettre en place une représentation réelle de tous les courants politiques, même minoritaires : droit réel d'expression à la radio-télévision, représentation proportionnelle intégrale lors des différentes consultations électorales, remboursement total des frais électoraux, liberté de candidature aux élections?

L'ENJEU :

Avec Giscard d'Estaing, on a vu se développer une politique visant à exclure les forces politiques nouvelles, à monopoliser la vie politique entre les quatre grands partis. Il s'agit là d'une atteinte aux libertés démocratiques.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

François Mitterrand, avec la direction du Parti socialiste, a

interdit aux élus du PS, sous peine de sanction, d'apporter leur parrainage à des candidats autres que celui du PS. A aucun moment, il ne s'est engagé à faire abroger la loi électorale portant le nombre de parrainages de 100 à 500 pour pouvoir participer à l'élection présidentielle.

Dans « *François Mitterrand propose* », on lit : « L'Assemblée nationale sera élue au scrutin proportionnel ». Ce qui est un engagement positif.

CONCLUSION :

Il n'y a pas d'engagement précis de François Mitterrand. Les propositions adoptées lors des élections présidentielles ont contredit les déclarations générales d'intention sur la liberté d'expression. Le seul engagement précis concerne le scrutin proportionnel.

POUR LA PAIX

8

François Mitterrand s'engage-t-il à apporter une aide politique, sanitaire et en matériel militaire aux peuples qui luttent contre l'une ou l'autre des deux super-puissances qui rivalisent pour l'hégémonie mondiale et menacent la paix (Afghanistan, Erythrée, Cambodge, Salvador)?

L'ENJEU :

Il s'agit de défendre le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, violé par l'URSS et les USA. Il s'agit de défendre la paix mondiale face aux agressions militaires de l'URSS. Face à des agressions armées, les peuples qui résistent ont besoin d'autre chose que de bonnes paroles, ils ont besoin de l'aide matérielle leur permettant de résister. Laisser les peuples désarmés face aux invasions de l'URSS, c'est encourager celle-ci pour de nouvelles agressions.

CONCLUSION :

L'attitude de François Mitterrand à l'égard des peuples confrontés aux agressions de l'URSS, des USA et de leurs alliés, est très fluctuante. Dans certains cas, s'il adopte une position de soutien, celle-ci exclut l'aide en matériel face à l'agression.

9

François Mitterrand s'engage-t-il à reconnaître le droit à l'indépendance immédiate des colonies françaises que sont les soi-disant DOM-TOM et à soutenir les revendications de leurs peuples. A retirer les troupes françaises stationnées en Afrique et à restituer les bases militaires aux pays où elles se trouvent?

L'ENJEU :

Il s'agit d'amorcer un début de rupture avec la politique colonialiste et impérialiste de la France ; il s'agit de reconnaître le droit à l'indépendance des colonies baptisées DOM-TOM ; il s'agit d'indiquer que l'on veut rompre avec une politique de pillage de pays du Tiers Monde.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

Il a, par l'intermédiaire de Franceschi, responsable des DOM-TOM pour le PS et de Pierre Mauroy, catégoriquement rejeté la reconnaissance du droit

militairement cette résistance. Qu'en pensez-vous? » il répondait : « La résistance vietnamienne a été reconnue par beaucoup de pays. Pourquoi la résistance afghane ne le serait-elle pas? J'ai déclaré récemment que, faute d'un retrait soviétique, cette reconnaissance s'imposerait ». Comme on lui demandait : « Reconnue, donc aidée? », il répondait : « C'est déjà l'aider beaucoup que de la reconnaître ». Il écartait l'hypothèse d'une aide matérielle.

Si donc François Mitterrand se prononce en faveur d'un soutien politique aux peuples victimes des agressions de l'URSS, il exclut le soutien matériel.

Vis-à-vis des peuples confrontés aux USA : si François Mitterrand apporte un soutien politique au peuple du Salvador, dans d'autres cas, il s'est rangé contre les peuples. C'est le cas en particulier lors de la tentative d'agression américaine en Iran. Il déclarait : « J'ai approuvé la tentative et déplore l'échec » (p. 269 « Ici et maintenant »). Il se rangeait ainsi aux côtés de ceux qui durant des décennies ont imposé leur domination au peuple iranien.

Dans le cas du Moyen-Orient, il continue à dénier au peuple palestinien le droit de revenir dans son pays, d'où il a été chassé depuis 1949. Il observe le silence sur les bombardements quasi-quotidiens de l'armée israélienne contre les populations du Sud-Liban.

CONCLUSION :

L'attitude de François Mitterrand à l'égard des peuples confrontés aux agressions de l'URSS, des USA et de leurs alliés, est très fluctuante. Dans certains cas, s'il adopte une position de soutien, celle-ci exclut l'aide en matériel face à l'agression.

CONCLUSION :

François Mitterrand s'engage-t-il à reconnaître le droit à l'indépendance immédiate des colonies françaises que sont les soi-disant DOM-TOM et à soutenir les revendications de leurs peuples. A retirer les troupes françaises stationnées en Afrique et à restituer les bases militaires aux pays où elles se trouvent?

L'ENJEU :

Il s'agit d'amorcer un début de rupture avec la politique colonialiste et impérialiste de la France ; il s'agit de reconnaître le droit à l'indépendance des colonies baptisées DOM-TOM ; il s'agit d'indiquer que l'on veut rompre avec une politique de pillage de pays du Tiers Monde.

CE QU'A DIT MITTERRAND :

Il a, par l'intermédiaire de Franceschi, responsable des DOM-TOM pour le PS et de Pierre Mauroy, catégoriquement rejeté la reconnaissance du droit

à l'indépendance des DOM-TOM. Au cours de sa tournée en Guadeloupe, où un fort courant indépendantiste se développe et où les organisations anti-colonialistes appellent à l'abstention, Pierre Mauroy devait déclarer : « Le PS propose une réforme qui renforce la départementalisation au point de vouloir faire de la Guadeloupe, non seulement un département mais une vraie région en instituant une assemblée guadeloupéenne élue au suffrage universel... Je souffre autant, dans ma région du Nord-Pas-de-Calais, de la tutelle préfectorale que vous en souffrez ici. Dire cela, vouloir changer cela, ce n'est pas opter pour l'indépendance, mais, au contraire, renforcer l'unité française ».

Quant à François Mitterrand, le 23 avril, à la télévision, il déclarait : « S'il est des caractéristiques propres, bien entendu, aux différents départements d'outre-mer, et s'il est bien normal que chacun ait son avis à donner sur ce qui le concerne, je puis donner tranquillement l'assurance que je considère le devenir de ces départements comme je considère l'avenir de la France ».

Autrefois, François Mitterrand s'acharnait à parler de « la France, des Flandres au Congo ». Maintenant, il parle de « la France, des Flandres à la Guadeloupe ». N'a-t-il donc rien appris? Face à la montée de la revendication indépendantiste adoptera-t-il la même attitude que celle qu'il eut en Algérie? On peut le craindre.

CONCLUSION :

En ce qui concerne la présence militaire française en Afrique, François Mitterrand continuera à la maintenir. Par ailleurs, les forces d'intervention extérieure seront également maintenues pour, déclarait, le 15 avril dernier, François Mitterrand à l'Agence France-press, « porter secours à nos concitoyens menacés à l'étranger ». On sait que c'est là le prétexte de la plupart des interventions impérialistes. On entretient dans des pays du Tiers Monde une présence, afin

de piller les ressources, et le jour où les peuples se révoltent contre cette présence on envoie la Légion étrangère au nom de la défense de nos concitoyens...

CONCLUSION :

François Mitterrand ne prend aucun engagement introduisant un changement réel dans la domination impérialiste que la France exerce envers des pays du Tiers Monde. Sa politique se situe dans le prolongement de celle des gouvernements qui ont précédé.

10

François Mitterrand s'engage-t-il à édifier en France un réseau de protection civile permettant d'abriter la population en cas de menace ou d'attaque nucléaire?

L'ENJEU :

La politique militaire française, basée sur la dissuasion nucléaire, considère la population comme de la « chair à canon ». Aucun abri anti-atomique n'est prévu, à la différence de nombreux autres pays. Une telle carence conduit soit à laisser massacrer un grand nombre d'habitants, soit à capituler face à une menace.

CONCLUSION :

Le 15 avril, François Mitterrand déclarait que « la stratégie de dissuasion nucléaire nationale est la seule qui puisse être actuellement de nature à éloigner les dangers de conflit ». Il préconisait d'accorder la priorité aux sous-marins nucléaires sans dire quoi que ce soit en faveur de la protection des populations.

CONCLUSION :

Les conceptions militaires de François Mitterrand traduisent le même mépris de la vie du peuple que celles des gouvernements qui ont sévi jusqu'à ce jour. Une défense populaire nécessite la protection des populations.

L'examen des positions prises par François Mitterrand indique clairement qu'il n'y a pas d'illusions à avoir sur ce qu'il ferait une fois élu. Les seuls engagements relatifs à la protection civile sont les questions de libertés. Ce n'est pas négligeable, loin de là. Pour le reste, les mesures que nous préconisons restent insatisfaites. Nous continuerons donc à agir pour qu'elles le soient. Comme nous continuerons à agir pour que François Mitterrand applique ce qu'il s'est engagé à réaliser. On ne peut pas avoir confiance, en effet, dans la politique d'un homme qui refuse de s'engager à ne pas gouverner avec ceux qui ont soutenu Giscard d'Estaing. Les revendications les plus urgentes des travailleurs (le SMIC à 3300F, la semaine de 35 heures, sans diminution de salaire, la retraite à 60 ans...) ne pourront être satisfaites que par leur action de masse. François Mitterrand une fois élu, le patronat sera toujours là, refusant de lâcher quoi que ce soit, les rouges de l'Etat continueront à être infestés de ces hommes qui agissent contre les travailleurs et leurs libertés, dans l'intérêt des capitalistes. Une fois Mitterrand élu, l'action devra donc venir à l'ordre du jour.